

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement
d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

Si la guerre est la dernière maison des
peuples, l'agriculture doit en être la pre-
mière.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^{me} " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme,
conditions libérales.

Emprisons-nous du sol, si nous vou-
lons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

De l'enseignement agricole et des fermes modèles.

La question que nous allons traiter aujourd'hui est d'une telle importance, que nous croyons devoir appeler sur elle l'attention de notre Législature, de la Chambre et des Sociétés d'agriculture. En effet de quoi s'agit-il ? De trouver le moyen d'engager la classe agricole à abandonner le système ruineux qu'elle pratique dans l'exploitation de ses champs, d'en adopter un moins dispendieux et plus productif. Ce moyen nous croyons l'avoir donné dans nos causeries précédentes, et nous le soumettons à la considération de tous ceux qui ont l'autorité en mains et qui peuvent le faire adopter par tout le pays.

Nous n'avons cessé de le répéter : " Partout et toujours, c'est à la quantité des engrais employés sur le sol, qu'est subordonnée la quantité des récoltes qu'on en retire ; c'est à la quantité de bétail entretenue sur un espace de terrain donné qu'est proportionnée la quantité, la richesse des produits qu'on en fait sortir. Cette proportion est donc la base de l'économie rurale, c'est le principe de la richesse, c'est la lumière qui doit éclairer le cultivateur."

Ainsi, *entretenir sur un espace la plus grande quantité possible de bétail* voilà donc tout le secret d'une bonne culture, le secret de s'enrichir par l'exploitation du sol.

Mais comment arriver à ce résultat ? Remarquons qu'il ne s'agit de rien moins que d'une révolution à opérer, dans des habitudes profondément enracinées, puisqu'il y a au-delà de cent ans qu'elles durent.

L'expérience a prouvé que c'est perdre son temps que de se contenter d'attaquer la routine par de beaux et longs discours, ou par des livres. Il faut donc un moyen plus effectif, qu'une Gazette ne peut qu'indiquer et que le Gouvernement et la Chambre d'agriculture peuvent seuls mettre en exécution.

Il est reconnu, aujourd'hui, par tous ceux qui s'occupent sérieusement des intérêts de la classe agricole, que le territoire défriché du Bas-Canada ne produit pas un tiers de ce qu'il devrait produire, que les deux tiers de nos cultivateurs vivent à la gêne et s'endettent de plus en plus chaque année. Des renseignements que nous tenons des différentes parties du pays constatent que si tous les cultivateurs étaient tout à coup forcés de payer leurs dettes, le très-grand nombre serait dans la pénible nécessité de vendre leurs terres ! Un semblable état de chose est tout-à-fait déplorable, et est une menace constante contre notre nationalité.

Cette question, encore une fois, est donc une de celle dont un Gouvernement ami de son pays doit s'occuper sérieusement.

Mais, le Gouvernement, avec toutes les meilleures intentions, peut-il arriver à changer la face du pays dans quelques années, et arrêter immédiatement la ruine d'un grand nombre de cultivateurs ? En a-t-il les moyens ? Nous le croyons et nous allons nous efforcer de le démontrer.

Le Gouvernement, la Chambre d'agriculture et les sociétés, peuvent arriver à ce résultat par deux voies parfaitement distinctes.

D'abord, par l'enseignement, à proprement parler, c'est-à-dire, par la diffusion des principes généraux acceptés comme constituant aujourd'hui la science agricole. Quant à ce moyen, nous savons qu'il existe, et que la paroisse de Ste. Anne possède une Ecole d'Agriculture élevée et commencée par la Corporation du Collège et soutenue par le Gouvernement lui-même, et qui a déjà produit et promet les plus heureux résultats. De plus, cette institution possède le second moyen que nous allons bientôt suggérer, c'est-à-dire une ferme qui est cultivée avec soin, et peut servir de modèle à toutes celles que nous voudrions voir surgir dans toutes les paroisses. Elle a de plus un dépôt d'instruments aratoires qui est comme un enseignement pratique pour tous ceux qui veulent se donner la peine de le visiter. Mais

nous dira-t-on, qu'est-ce que vous voulez de plus que les sociétés d'agriculture répandues par tout le Canada, ne suffisent-elles pas pour éclairer le peuple sur la marche qu'il doit suivre en agriculture, et pour le faire sortir de son apathie ?

Où les sociétés d'agriculture existent depuis plusieurs années, elles s'efforcent même de faire le plus de bien possible. Tous les ans elles offrent des primes aux plus méritants. Mais nous en appelons à elles-mêmes ; ont-elles obtenu les résultats qu'elles espéraient ? Elles ont bien introduit dans le Canada des animaux de races étrangères, des reproducteurs de haut prix et de grande valeur, etc. Mais le sol qui seul peut nourrir convenablement ces races nouvelles, le sol qui seul peut leur conserver leur beauté, leurs qualités primitives, s'est-il amélioré ? Voyons-nous beaucoup de cultivateurs qui au contact de ces sociétés aient abandonné leur ruineuse routine ? Peu, très-peu croyons-nous. Ainsi ce moyen ne suffit donc pas.

Nous sommes loin de blâmer les sociétés et de désirer leur disparition, au contraire nous voulons qu'elles existent, mais qu'elles changent, de l'avis de la Chambre d'agriculture, leur mode de distribuer leurs primes. Qu'elles offrent peu de récompenses mais qu'elles en élèvent la valeur et qu'elles les accordent surtout à ceux qui voudront adopter le système que nous suggérons.

Nous disions plus haut qu'il fallait un enseignement agricole ; mais cet enseignement, malgré les immenses résultats qu'il est appelé à produire ne peut suffire pour les populations de la campagne qui manquent d'instruction. C'est pourtant cette classe qui est encore la plus nombreuse, qui a le plus pressant besoin d'être éclairée sur la marche qu'elle doit suivre dans l'exploitation de ses champs.

Mais comment y parvenir ? Voici : L'art d'éclairer les populations qui ne sont pas instruites ; l'enseignement par lequel on peut les amener à améliorer leurs terres, consiste à trouver le moyen de faire naître, dans chaque paroisse, une ou plusieurs fermes dans lesquelles on donne un espace considérable à la culture fourragère, c'est-à-dire, à l'entretien du bétail, à la production de l'engrais, principe unique de toute production agricole et de toute amélioration.

Mais, on nous dira, il existe déjà partout des fermes modèles, pourquoi ne les copie-t-on pas ? Nous l'avons déjà dit : ordinairement des exemples donnés par de riches propriétaires sont des exemples perdus pour le cultivateur ordinaire. C'est un des préjugés déplorables mais qui ne disparaissent qu'avec une génération entière. Voici un fait à l'appui de ce que nous avançons : Un jeune homme de talents distingués suit un cours d'étude classique, au Collège de Ste. Anne ; son cours terminé, il se livre à l'étude et à la pratique de l'agriculture ; son succès est digne d'éloges, il rend fertile des parties de son champ qui ne poussaient plus rien. Que font ses voisins, vont-ils suivre ses traces ? Non, au contraire, ils ont beaucoup de plaisir à ses dépens. Pourquoi ? Parce qu'il est instruit et plus intelligent qu'eux. Ainsi, si on a le malheur d'être riche ou instruit, on ne doit pas prétendre, dans la plupart des cas, à servir de modèle à ceux qui ne possèdent pas ces avantages, la jalousie ne le permet pas. Cependant ce que nous disons des particuliers ne peut

s'appliquer à la ferme de Ste. Anne, qui a déjà servi de modèle à beaucoup de cultivateurs.

Mais que le Gouvernement, que la Chambre d'agriculture, ou que les Sociétés offrent une prime de 50, 100, 125 piastres au cultivateur qui, sur une terre grande ou petite, au cultivateur qui aura consacré l'étendue proportionnelle la plus considérable à la culture du fourrage, qui aura le plus grand nombre de bétail bien entretenu, la plus grande quantité d'engrais, et vous verrez que plusieurs s'efforceront de gagner cette prime, et que celui qui sera assez heureux pour être couronné, trouvera de nombreux imitateurs, parce qu'on dira partout, c'est un des nôtres, un cultivateur qui n'en sait pas plus long que nous, et que nous pouvons, par conséquent, imiter. Et, en vérité, par cette simple modification de son système de culture, tout en s'enrichissant lui-même, ce cultivateur donnerait à tout le voisinage la véritable, la seule leçon qu'il soit possible de donner à des laboureurs sans instruction.

Oui, qu'on en soit bien persuadé ; le cultivateur, malgré sa répugnance à abandonner la route tracée par ses ancêtres, est assez ami de ses intérêts, pour adopter un système différent du sien, surtout quand il est simple, peu coûteux et qu'il donne de beaux résultats.

Encore une fois, ce moyen d'opérer une révolution si avantageuse dans la culture du Canada, est simple, et le seul qui peut produire des résultats qui sont devenus indispensables, si l'on veut que les pères puissent transmettre leurs terres à leurs enfants.

Il faudra peut-être que le Gouvernement, pour obtenir ce but, mette à la disposition de la Chambre d'agriculture une somme un peu plus considérable que celle allouée jusqu'à ce jour. Mais que sera ce sacrifice si on le compare aux avantages énormes qui devront en résulter, et pour les cultivateurs eux-mêmes, et pour le Gouvernement lui-même !

Le moyen que nous suggérons n'est pas nouveau, il a été adopté dans d'autres pays, et il a produit des résultats merveilleux ; et là où d'autres moyens avaient pour ainsi dire échoué, les primes offertes ont fait merveilles.

Nous espérons que le plan que nous soumettons à la considération des autorités, attirera l'attention du comité nommé pour s'enquérir des besoins de l'agriculture. Quant à nous, nous sommes tellement convaincu que l'enseignement théorique et pratique, que les fermes modèles pour les cultivateurs sont aujourd'hui devenus indispensables, que nous croyons que de grands sacrifices en argent doivent être faits pour les procurer à la classe agricole.

Qu'on nous comprenne bien, notre intention n'est pas de blâmer le Gouvernement du jour, non plus que ceux qui l'ont précédé, ni la Chambre, ni les Sociétés d'agriculture ; mais seulement de constater un besoin qui ne peut être satisfait que par un changement considérable dans la distribution des primes ; et nous croyons que les sociétés qui connaissent le mieux l'état arriéré de l'agriculture dans leur arrondissement travailleront de concert avec nous, à l'accomplissement de notre projet.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Aujourd'hui le Canada traverse une de ces époques qui décident de la destinée de tout un peuple ! Sa position tout à fait exceptionnelle l'engage à chercher son salut dans un changement de constitution, dans de nouvelles alliances. Les menaces d'abandon qui lui viennent de la mère patrie, s'il refuse de mettre des forces considérables sur pied, pour sa défense ; les dangers qu'il court de la part d'un voisin puissant et envieux ; voilà pour lui autant de motifs pressants de tendre la main à des provinces qui ont les mêmes motifs que lui à rechercher des alliances. Mais trouvera-t-il le salut là où il le cherche ? Les uns, en grand nombre, prétendent que oui, d'autres assurent que non, d'autres enfin sont dans l'incertitude et se taisent. Quant à nous, nous laissons à nos législateurs, à nos feuilles politiques à discuter cette grande question, et nous nous contentons de les supplier de mettre de côté tout esprit de parti et de n'envisager le projet de constitution qu'au point de vue des intérêts du Canada. Qui, que le calme, que la bonne foi, que le désir du bien président aux débats qui vont bientôt s'engager sur cette question. Que les mandataires du peuple du Bas-Canada surtout soient bien persuadés que si la désunion qui a régné parmi nous, nous a été si fatale, elle peut, dans les circonstances actuelles, devenir la cause de notre ruine entière. Qu'on appelle Dieu et la conscience à son secours, et la solution du grand problème qui nous occupe ne pourra manquer de nous être favorable.

Nos chambres se sont donc mises sérieusement à la besogne ; elles se sont emparées des grandes questions annoncées dans le discours du Trône et les discutent sérieusement. Une de ses questions devenue la plus urgente de toutes, à cause des circonstances difficiles où se trouve le Canada, est devenue loi. Le bill des aubains, intitulé : " Acte pour prévenir et réprimer les déprédations commises, en violation de la paix sur la frontière de la province et pour d'autres fins " a été sanctionné par le Gouverneur Général au nom de Sa Majesté, le trois du présent en présence des deux chambres réunies dans la chambre du Conseil Législatif.

Voici en deux mots le principal événement qui a rendu cette loi nécessaire : On se rappelle que le 11 octobre dernier quelques officiers et soldats du Sud pénétrèrent dans le Vermont, pillèrent la petite ville de St. Alban, dévalisèrent quelques maisons de banque, puis se réfugièrent dans le Canada. Arrêtés sur les instances du consul américain, ils répondirent qu'ils étaient dûment commissionnés par M. Jefferson Davis et qu'ils usaient du droit de la guerre. Le juge Coursol de Montréal a décidé que leur arrestation était illégale, les a fait mettre en liberté et leur a fait rendre l'argent dont ils étaient porteurs. A cette nouvelle, un cri d'indignation a retenti dans les Etats du Nord. Tous les journaux étaient couverts de menaces de guerre au Canada, pour avoir ainsi protégé des rebelles. C'est pour prévenir le retour de ces actes que notre

Législature a cru prudent de donner à l'Exécutif des pouvoirs extraordinaires.

Le nouveau projet de constitution a été introduit dans le Chambre haute, le trois du présent, par le premier ministre qui, dans un long discours, s'est appliqué à faire disparaître les craintes que la minorité protestante du Bas-Canada entretient à l'égard des canadiens-français. Le passé, leur a-t-il dit, doit vous être un sûr garant de l'avenir, et la libéralité dont nous avons fait preuve à votre égard jusqu'à ce jour, ne disparaîtra pas avec un changement de constitution.

Lundi, le 6, le même projet a été introduit à la Chambre basse par l'honorable John A. McDonald. Dans le discours qu'il fit à l'appui de la mesure, il démontra qu'il n'y avait que trois remèdes qui pouvaient mettre fin à nos difficultés : une union fédérale, une union législative ou la dissolution de l'union actuelle. L'union législative, a-t-il dit, est impossible, car le Bas-Canada la repousse avec horreur. La dissolution de l'union serait un mouvement retrograde qui ne compte que de rares partisans dans cette chambre : il ne reste donc que l'union fédérale qui puisse être acceptée par toutes les provinces.

Le jour suivant, les honorables MM. Cartier et Galt prirent successivement la parole sur le même sujet. Le premier a défini la position qu'occupe le Bas-Canada dans la confédération ; il s'est aussi efforcé de faire voir que la diversité des races loin d'être une cause de ruine pour la nouvelle constitution, serait une source de généreuse rivalité, d'heureuse émulation dans le progrès. Il a fait ressortir le rôle rempli par notre population et notre clergé dans le passé, vis-à-vis de l'Angleterre, il a montré que c'était à notre loyauté que ce royaume devait la conservation du Canada.

Le second a exposé la question financière. Son discours a soulevé les applaudissements de toute l'assemblée, et les chefs de l'opposition ne purent se défendre de le féliciter sur son succès. Les jours suivants MM. Brown et McGee terminèrent les débats sur cette question, et huit jours furent ensuite accordés à la Chambre pour réfléchir sur ce sujet important.

Le 31 de janvier, l'honorable M. Cartier présentait à l'Assemblée Législative le projet de loi du Code civil. Nous n'essaierons pas d'analyser le discours qu'il fit en cette circonstance, nous nous contenterons de dire qu'il fut accueilli par les applaudissements presque unanimes des deux côtés de la Chambre. Le vote en faveur de cette mesure a été de 104 contre 4.

Parmi les bills privés qui sont en grand nombre devant les Chambres nous avons le plaisir d'apprendre aux cultivateurs que leur art n'a pas été oublié.

Quoique nos voisins soient assez silencieux, depuis quelque temps, et que Lincoln lui-même soit en mission, avec le secrétaire d'état, pour chercher la paix, au moins en apparence, nous allons cependant nous en occuper quelques instants. Un mois s'est à peine écoulé depuis les jours de joie où les Etats du Nord retentissaient des chants de victoire, où les journaux de toutes les nuances célébraient les succès sans nombre de Sherman. On ne comptait ni les sommes

énormes ni les hommes que coûtaient ces triomphes. Aujourd'hui que le calme s'est fait, que la distance parcourue par ce général ne laisse plus apercevoir que des ruines encore fumantes, demandons-nous ce que valent aux Etats fédérés ces victoires. Il est vrai que Sherman s'est emparé de Savannah, qu'il est arrivé sain et sauf à la mer. Mais où sont les garnisons qu'il a laissées dans les places conquises, pour les conserver? Quel avantage va-t-il donc retirer de sa longue course? Aucun, puisque les confédérés ont repris tout le pays qu'il parcourait naguère en triomphant!

La presse républicaine est furieuse contre les catholiques, elle les accuse de pencher vers le Sud, de soutenir l'esclavage. Quant à ces accusations, il en est des catholiques comme des protestants de toutes les dénominations; beaucoup jugent que le Sud était en droit de se séparer. Convient-il aux républicains de leur faire un grief de cette opinion? D'autres en grand nombre, ont voté pour Lincoln, et l'armée du Nord compte dans ses rangs des généraux illustres, tels que Rensselaer, Sheridan, Meade, Sherman, Gilmore, qui sont catholiques, et des milliers de soldats de la même croyance, qui se font tuer pour la cause des fédérés. Accuser les catholiques de favoriser l'esclavage est de la plus mauvaise foi; c'est n'avoir aucune notion de l'histoire tant profane qu'ecclésiastique. Les catholiques désirent ardemment l'émancipation des esclaves; mais ils diffèrent quant au moyen et pensent qu'avant de leur donner la liberté, il faut en faire des hommes; car au rapport de ceux qui connaissent mieux les nègres, ce sont de grands enfants.

Maintenant la France! l'Italie! Ah! comme il nous en coûte de jeter nos regards sur ces pays, qui ont si longtemps marché à la tête de la civilisation! Quelle crainte s'empare de notre âme quand nous regardons en face les tristes événements qui s'y passent. Tout prend un aspect sombre et alarmant dans cette belle France, dans cette Italie si privilégiée! Tout y présume le règne de l'anarchie et de la terreur! Les symptômes effrayants qui s'y manifestent sont les plus tristes à constater! C'est bien à ces empires que nous pouvons appliquer ces paroles de Mgr d'Aquila: "Il est vrai que l'on voit encore régner dans la société l'ordre extérieur maintenue par la force et par d'anciennes habitudes, on ne peut nier une certaine prospérité matérielle.... Mais, qu'est-ce que cette magnificence, cette splendeur, si la vérité n'y habite pas; si la justice n'y règne pas, si la force prévaut et l'emporte sur le droit.... Or qui oserait dire que les vérités ne sont pas diminuées.... que les notions de bien, de justice, de droit ne sont pas bouleversées et confondues? N'entendons-nous pas tout insulter, tout blasphémer, tout nier, jusqu'aux dogmes les plus augustes, les vérités les plus saintes, l'Eglise, le christianisme, Dieu lui-même? Nous voyons les plus odieuses violations du droit des gens, tolérées et applaudies....!"

Dans notre dernière *Quinzaine* nous disions, en parlant de la lettre apostolique que Pie IX a adressée aux catholiques du monde entier: "Cette encyclique sera

assurément un des faits les plus importants de notre époque. Sa portée et son retentissement sont déjà immenses. Elle a déjà soulevé bien des récriminations et des colères." Quand nous écrivions ceci, nous étions loin de croire que le gouvernement français serait le premier à porter une main impie sur ce précieux document, à le livrer à la presse irréligieuse et révolutionnaire pour qu'elle en fit le sujet de ses attaques contre l'Eglise et son Christ. Nous n'ignorons pas que le gouvernement de la France est un rendez-vous de toutes les tribus, de juifs, d'allemands, de nobles français de *frêche date*, etc., mais nous espérons qu'en l'absence de sentiments religieux, il respecterait au moins l'opinion de la majorité. Pas du tout.

Le 1er janvier, le jour consacré aux bons souhaits, aux paroles de sympathie, M. Baroche, garde des sceaux, a adressé à tous les évêques de la France une circulaire, pour leur défendre expressément de lire et de laisser lire par leurs curés, dans les églises, l'encyclique du Souverain Pontife.....

L'auriez-vous cru, vous bons habitants des campagnes du Canada, vous qui savez et qui comprenez votre catéchisme!...

Le chef de l'Eglise catholique, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, l'oint du Seigneur parle, il parle au nom de Dieu et de l'Eglise! Il a entendu les doctrines perverses que les satellites de Satan s'efforcent de répandre parmi les peuples chrétiens, il a mesuré l'étendue du mal, il a vu l'éminence du danger; il élève la voix, sépare la vérité de l'erreur, condamne cette dernière! Qu'arrive-t-il? un étranger, un parvenu, un intrigant, qui à force d'astuce et d'hypocrisie a réussi à saisir le sceptre de la France, à gravir les degrés du trône le plus élevé après celui de Rome, se lève dans son orgueil et son aveuglement et dit à l'Eglise, par la bouche de son ministre: "Arrête, mère téméraire, je renonce à ta tutelle et je vais te faire sentir ma puissance; je te défends de faire entendre ta voix à tes enfants qui sont sous mon empire. Et vous, évêques de France, n'écoutez plus la voix de votre chef, et surtout renoncez à la faire entendre dans vos églises!!" Quelle audace insensée, quelle folie, vous écrivez-vous!!

Ajoutez à cela la nomination, par l'Empereur, du prince Napoléon, ce coryphée de la révolution, à la position de vice-président de son conseil privé, et vous aurez la mesure de ses dispositions envers l'Eglise.

Pour avoir, s'il est possible, une plus juste idée de ce contradicteur de l'Eglise, rappelez-vous que lorsque sa famille et lui-même étaient bannis de la France, chassés de toute part, Pie IX leur ouvrit les bras et leur accorda un asile à l'ombre de son trône!!

L'encyclique n'a pu, non plus, pénétrer dans l'Italie. Et comment pouvait-il en être autrement au moment où le gouvernement se prépare à faire main basse sur les biens de l'Eglise.

Pie IX, à la vue de l'ingratitude de ses enfants, se recueille, porte la main sur son cœur de père, lève son front majestueux vers le ciel et s'écrie: "Mon Dieu, pardonnez à leur ignorance et à leur aveuglement!!"

CORRESPONDANCES.

Utilité d'un journal agricole.

Monsieur le Rédacteur,

Au commencement du mois de novembre, dans le numéro qui commence votre quatrième année de travail, en faveur de l'agriculture, vous vous êtes adressé aux amis dévoués de cet art, et aux cultivateurs eux-mêmes. Aux premiers, vous avez demandé leur coopération pour l'œuvre patriotique que vous continuez avec tant de zèle et de succès. Cette coopération est indispensable. Il faut que les personnes éclairées et favorisées de la fortune donnent l'exemple. En agissant de la sorte, ils prouveront aux agriculteurs que votre enseignement peut être suivi à la lettre, avec avantage, et qu'il est basé sur les expériences de tous ceux qui se sont occupés tout spécialement de la science agricole. L'expérience donne toujours de l'autorité à l'enseignement et inspire confiance. Aux seconds vous avez donné de bien sages et de bien utiles conseils, en leur signalant la routine et le luxe comme leur deux plus grands ennemis. Si tous les cultivateurs pouvaient enfin comprendre les sages enseignements qui leur sont donnés depuis trois ans par votre précieuse publication, on aurait à constater une prospérité générale et toujours croissante.

Votre *Gazette*, je le dis sans exagération, a rendu depuis trois ans d'importants services à nos cultivateurs. Plusieurs d'entre eux ont suivi en partie vos recommandations, et n'ont eu qu'à s'en réjouir. On dirait qu'on commence à se convaincre de cette vérité, savoir: que l'agriculture mesure ses produits moins sur la valeur du sol que sur la valeur de l'homme qui le cultive. En quelques endroits on a perfectionné les instruments aratoires, on a apporté plus de soin au bétail et aux engrais, on s'éloigne petit à petit de la routine, on cultive d'une manière plus soignée, plus intelligente. Mais cette rénovation est loin d'être parfaite et même générale encore, ce ne sont que des essais partiels. Néanmoins, il y a raison de s'encourager, et on peut espérer qu'on continuera dans cette voie d'amélioration.

Parmi la classe des cultivateurs, il en reste malheureusement encore un bon nombre qui méprisent les enseignements d'un journal agricole, et qui se tiennent cramponnés à la routine, avec une obstination d'autant plus forte qu'ils regardent presque comme ennemis ceux qui travaillent directement à leur bien-être. Ils ont une si petite idée de leur état, que le seul mot, d'*École d'Agriculture* ou de *Journal agricole* les fait sourire de pitié. Créez des institutions tant que vous voudrez pour former des prêtres, des médecins, des avocats, des notaires, ils n'auront aucune parole de blâme, ils trouveront cela magnifique et encourageront fortement même ces institutions; en agissant de la sorte, ils ont raison. Pourquoi cela? parce qu'ils comprennent que le prêtre, le médecin, l'avocat, le notaire ont besoin, chacun dans le poste où les a placés la divine providence, d'une grande science pour remplir fidèlement leurs devoirs. En rentrant dans la demeure d'un de ces hommes, ils ne seront nullement étonnés d'y voir une riche bibliothèque, trésor de science où ils puisent chaque jour. Pourquoi cela? parce qu'encore une fois ils ont de ces diverses professions une grande et juste idée. Mais qu'ils voient la même chose dans la maison d'un de leurs compagnons, qu'ils le voient lire assiduellement les journaux agricoles, aussitôt ils s'efforceront de jeter le ridicule sur lui et de le regarder comme un insensé. Ils ne peuvent se mettre cette idée dans la tête, savoir: que la culture de la terre est un art qui a aussi sa science, et un art qui, comme tous les autres, est susceptible de se perfectionner chaque jour. C'est en cela que consiste le mal, ils ne connaissent pas la noblesse de leur état. Et chose singulière ils méprisent également les moyens d'instruction qui sont à

leur disposition. Un journal agricole leur fait lever les épaules de pitié, ils donneront sans hésiter la préférence à un journal qui leur donnera les nouvelles politiques. Le choix n'est pourtant pas embarrassant. De quoi s'occupe un journal agricole? Il nous parle sans cesse de nos champs, de nos travaux, de nos sollicitudes, de nos espérances, de nos déceptions, de nos succès, de nos joies et de nos plaisirs. Autant de choses, par conséquent, qui devraient nous intéresser, si encore une fois, on aimait et respectait son état.

Mr. le Rédacteur, je crois vous avoir signalé là la véritable cause de l'apathie d'un certain nombre d'agriculteurs à l'égard de leurs véritables amis et de leurs vrais intérêts. Si vous pouvez leur donner une juste idée de leur état, vous leur rendrez un véritable service.

L. A. P.

Culture du tabac.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'il a été récolté, plus de 2,500 livres de tabac, dans notre paroisse, pendant la dernière moisson.

Ste. Croix, janvier 1865.

M. COUREL.

L'achat de graines de semence par les Sociétés.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre dernier numéro vous citez à l'appui de votre avancé la clause suivante:

« Si les directeurs d'une société de comté considèrent qu'il est plus à propos de substituer un autre système à celui des expositions, et que la somme allouée à chaque comté pourrait être mieux employée, soit en établissant une ou deux fermes modèles sur un pied économique ou des écoles d'agriculture, ou un grénier public... telle société pourra le faire par l'entremise de son bureau d'office, pourvu qu'avis en ait été donné à la Chambre d'agriculture, et que la Chambre ait approuvé cette proposition. »

Cette clause ne s'applique qu'au cas où une société veut employer tous ses revenus à l'achat de graines de semence. Mais il n'est pas moins vrai qu'une société qui n'emploie qu'une partie de ses revenus à une exposition, peut employer la balance restante à l'achat de graine sans permission spéciale de la Chambre d'agriculture.

J. PERRAULT.

Nous pensons que la Chambre d'agriculture seule pouvait interpréter la loi quand il s'agit de constater ou d'étendre les pouvoirs des Sociétés; mais M. Perrault tient à nous prouver le contraire. Nous lui laissons pour aujourd'hui le bénéfice de son interprétation, en attendant que la Chambre décide entre M. Perrault et nous. Comme nous tenons avant tout à ne pas tromper nos lecteurs nous leur ferons connaître l'opinion de cette Chambre (1).

(1) Quand nous avons écrit ce qui précède nous étions loin de croire que la Chambre d'agriculture déciderait si tôt la question en litige entre nous. Aujourd'hui même en ouvrant votre *Revue*, nous y rencontrons votre condamnation officielle. Et c'est en face de ce jugement de la Chambre dont votre *Revue* est l'organe que vous essayez de surprendre les sociétés et nous-mêmes! — Ah! Monsieur Perrault, après une telle conduite de votre part, on n'est plus surpris de vous voir reproduire les correspondances des autres journaux ou autres écrits sans jamais les attribuer à qui de droit.

Par exemple, sans doute que la correspondance de M. l'abbé Provancher, reproduite dans notre dernier numéro, a été adressée à la *Revue*?

M. Perrault, nous avons une autre question à régler ensemble. Vous vous rappelez sans doute ces lignes que vous avez insérées dans votre correspondance du 19 janvier, adressée à la *Gazette des Campagnes* :

“ Permettez-moi, disiez-vous, de profiter de cette occasion pour relever une autre contradiction à l'opinion de la *Revue* sur le thé canadien. M. l'Abbé Brunet et le chimiste M. Hunt de Montréal, nient la présence de la théine dans le thé canadien, et par conséquent le principe actif qui seul donne au thé de Chine toute sa valeur.”

Pour parler avec autant d'assurance, il faut être bien sûr de son fait. L'étiez-vous quand vous avez fait cet avancé ? Les deux autorités que vous citez, avaient-elles nié, en votre présence, l'existence de la théine dans notre thé ?

Ah ! M. Perrault, il est regrettable de vous voir parler avec tant de légèreté, pour ne pas dire plus, de vous entendre affirmer ce qui n'est rien moins que vrai ! Comment pouvez-vous espérer que vos lecteurs vous conservent un reste de confiance quand ils savent que vous respectez si peu la vérité.

Nous avons, malheureusement pour vous, nos preuves en mains ; les voici : Le premier que vous invoquez, M. l'Abbé Brunet, nous écrit ces mots :

Monsieur,—Je n'ai jamais dit qu'il n'y a pas de théine dans la plante en question (thé canadien).

OVIDE BRUNET, Ptre.

Cette dénégation est claire, n'est-ce pas ? et il faut de toute nécessité que vous vous soumettiez à ce verdict.

M. Hunt, au moins, corrobore-t-il votre avancé ? Ce dernier, non plus, n'a jamais nié la présence de la théine dans notre thé ; il s'est contenté de vous dire que la théine est une substance très-rare, qu'on ne l'a encore trouvée que dans trois ou quatre plantes, etc. Et vous avez le courage de venir assurer publiquement que ces Messieurs nient la présence de la théine dans le thé canadien !

Cette conduite de votre part pourrait bien vous attirer une humiliante mais juste dénomination. Il me semble que quand on est “ *Député du comté de Richelieu—Élève diplômé de l'École impériale d'agriculture de Grignon, Seine et Oise, France, et du Collège Royal agricole de Cirencester, Gloucestershire, Angleterre—Rédacteur de la Revue Agricole et du L. C. Agriculturist—Membre de la Société impériale Zoologique d'acclimation de Paris etc., etc.*”, on doit plus de respect à la vérité, autrement on s'expose à voir combattre la valeur de ces titres les plus justement acquis.

M. Antoine Bacon.

Nous sommes heureux de relever aujourd'hui une erreur involontaire qui s'est glissée dans notre dernière *Causerie*. Cette erreur n'est que la conséquence des fausses informations qu'on nous avait communiquées sur le sujet. Depuis, un ami de la *Gazette des Campagnes* nous a fourni des renseignements plus corrects qui nous permettent de rétablir les faits sous leur vrai jour.

En parlant de M. Antoine Bacon, cultivateur de St. Pierre de la Rivière du Sud, nous disions que ce respectable citoyen retirait de ses terres de £160 à £180. C'est un beau bénéfice, sans doute, mais il est loin de la réalité. Le plus souvent le profit net de M. Bacon s'élevait de £300 à £400, il a même atteint le chiffre considérable de £500. Ce revenu si élevé devra donner encore plus de courage à tous ceux qui auraient le bon esprit de vouloir marcher sur ses traces.

Mais encore une fois pour faire de l'argent comme MM. Bacon et Paradis, il faut suivre leur système, il faut livrer la plus

grande partie de sa terre à la culture du fourrage, fournir de gras pâturages à un nombreux troupeau de bétail, et engraisser le champ que l'on veut ensemençer en céréales. Il faut, de plus être sobre comme eux, économe comme eux, vigilant comme eux. A ces conditions seules est dû le succès !

Nous accusons réception des livraisons de janvier, février, mars, avril, du *Foyer Canadien*. Ces livraisons qui se trouvent sous la même enveloppe, portent en tête un fidèle portrait de M. l'abbé Ferland. Elles contiennent une magnifique biographie du même par A. Gerin Lafoie, ecr., et un grand nombre de chansons historiques du Canada.

Nous avons aussi reçu le troisième numéro de l'*Echo du Cabinet de Lecture*, avec la prime qu'il contient, c'est-à-dire un portrait qu'on dit être très-fidèle, du Lieut.-Colonel C. de Salaberry, B. C., surnommé le Léonidas Canadien. Nous avons éprouvé une véritable satisfaction à lire l'intéressante biographie de celui dont nous avons reçu le portrait.

Nos remerciements à M. le Dr. F. X. Perrault, de la Pointe-aux-Trembles (Hochelaga), pour le nouvel envoi d'une liste de dix abonnés à la *Gazette des Campagnes*.

RECETTE.

Poudre de condition.

Prenez 1 livre de Fénu grec ou Sénégrain.—4 onces de Muriate d'Ammoniac,—4 onces de Sulphure noir d'Antimoine.—1 livre de Souffre,—2 onces de Sel de cuisine—pulvérissez et mêlez.

Dose.—Pour les chevaux et les bêtes à cornes, une cuillerée à soupe, trois fois par jour, dans une potion de son ou de moulée. Pour les moutons et les cochons, la moitié de cette dose : les jeunes animaux à proportion de leur âge.

Cette poudre est d'un avantage incalculable pour les cultivateurs, les éleveurs, les amateurs et autres : elle a la propriété de purifier le sang, d'augmenter l'appétit, et de donner aux animaux une peau molle et souple, un poil doux et luisant : elle a l'effet d'activer l'engraissement. On s'en sert avantageusement dans presque toutes les maladies des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des cochons ; comme perte d'appétit, suppression (retranchement) d'urine, constipation, rhume, inflammation des poumons, des intestins, des reins, de la rate et de la vessie ; dans les engorgements du foie, la gourme, le farcin, la morve, l'indigestion, l'eau jaune, la vermine du tube digestif (vers), les coups de soleil et les coups d'eau, les coliques, la gale, les dartes, etc., etc.

Lorsqu'une vache n'aura pas jeté le délivre, deux ou trois doses de la poudre auront l'effet désiré, et vous épargneront la nécessité de vous adresser aux vétérinaires des campagnes, qui ont recours à des opérations inutiles ou nuisibles. Lorsque le lait d'une vache sera coloré de sang, ou qu'il sera devenu aqueux et bleuâtre, ou jaunâtre et amer, quelques doses de la poudre de condition feront disparaître les maladies qui produisent cette altération du lait.

Dans la clavelée ou teigne chez le mouton ; dans le farcin, maladies de peau ou mauvais tour chez le cochon, cette poudre opérera des merveilles.

Enfin l'expérience a démontré que les animaux auxquels on a donné de la poudre de condition ont toujours été exempts de maladies.

Je recommanderai à ceux qui en feront tant soit peu usage, de se procurer les ingrédients chez l'apothicaire, et de la préparer eux-mêmes, ils y trouveront un grand profit. Le fénu grec coûte 30 centins la livre, l'ammoniac 7 centins les quatre onces, l'antimoine 7 centins les quatre onces, le soufre 18 centins la livre. Ainsi pour 60 centins ils auront plus de deux livres et demie de poudre de condition, qui se vend chez le marchand à raison de 25 centins le paquet d'un quarteron, ou \$2.50 pour deux livres et demie.

DR. GENAND.

PETIT-PIERRE

OU

LE BON CULTIVATEUR.

ENFANCE DE PETIT-PIERRE.

X. LA LOUÉE DE DOMESTIQUES À LA FOIRE DE LOUDES.

(Suite.)

Les maîtres n'avaient pas abondé autour de lui ; le verre de vin qu'on lui avait donné à la cure n'était plus dans son estomac qu'un souvenir déjà très-effacé. La faim se faisait sentir ; et il songeait, non sans quelque ennui, qu'il lui faudrait, à jeun, et probablement à pied, regagner la pauvre chaumière de ses parents, qu'il avait quitté le matin le cœur rempli de bonnes espérances.

« Encore, se disait-il, encore si je retrouvais M. le curé ! Je m'en irais peut-être comme je suis venu, en croupe derrière lui. Mais où trouver ce bon monsieur le curé ?... »

Et voilà comme ses plus beaux projets, son dessin si méritoire d'assister sa famille, de travailler pour elle, de lui donner au moins le pain en suffisance, toute son espérance et tout son désir, tout cela s'évanouissait peu à peu dans sa pensée. Il voyait en idée reparaitre la misère de tous les siens ; il entendait, comme s'il eût été déjà de retour au milieu d'eux, ses petits frères se plaindre de la faim, et il avait bien de la peine à ne pas se laisser aller à pleurer.

XI. GRANDES DÉCEPTIONS DE PETIT-PIERRE.

Il était déjà quatre heures et, malgré quelques questions qui lui avaient été, comme nous l'avons dit, adressées au hasard ; malgré quelques mots, aussitôt interrompus, notre brave Petit-Pierre en était encore à rencontrer une demande sérieuse et une proposition suivie.

On lui avait d'abord parlé d'être petit bouvier ; on avait à peine écouté sa réponse. On lui avait ensuite offert d'être simplement vacher, et l'offre avait été bientôt retirée. Enfin, une dernière proposition lui avait été faite pour savoir s'il consentirait à se louer comme porcher ; il avait accepté avec une grande et sage humilité qui lui coûtait pourtant un peu, car il se croyait vraiment très-propre à quelque chose de mieux. Et voyez la mauvaise chance, on s'était dédit un instant après. Notre bon petit ami était vraiment bien désolé.

Cependant, au moment où il allait désespérer complètement et reprendre, la tête basse, le chemin de son pauvre village, il vit revenir à lui le bon père aux longs cheveux gris qui lui avait déjà adressé très-amicalement la parole, en lui donnant un premier espoir, hélas ! trop tôt perdu.

« Eh bien ! tu n'as donc pas fait affaire ? C'est trop tard. Il faut croire pourtant que tu avais bonne envie de te louer, puisque tu as attendu si longtemps ; voilà déjà tout le monde parti... tu es peut-être de loin ? »

— Certes oui, je suis de loin, dit Petit-Pierre avec un gros soupir, et j'ai mauvais chemin, encore ! et pour comble de malheur, je ne le connais pas très-bien, ce mauvais chemin. Je suis venu à cheval avec monsieur le curé du Vernet ; mais pour m'en retourner tout seul, j'aurai certainement bien de la peine ; je puis m'égarer, surtout si je ne laisse surprendre par la nuit. Bonsoir donc !

Un moment, garçon, dit le paysan, un moment ; puisque tu as tant fait que de perdre jusqu'à présent ton temps et ta patience,

et que je suis encore là avec toi, causons un peu. Pourquoi n'es-tu pas parti plus tôt, si tu avais crainte de t'égarer ?

— Ah ! parce que, comme vous dites, j'aurais eu grande envie de me louer, et que ça me chagrinerait trop de m'en aller comme cela, sans être plus avancé que quand je suis venu. »

XII. PETIT-PIERRE COMMENCE À FAIRE SON CHEMIN DANS LE MONDE, ET DEVIENT PORCHER.

Alors Petit-Pierre raconta sans se faire prier la misère de sa famille et l'idée qu'il avait eue de se louer, non pas même pour de l'argent, mais pour une toute de pain par semaine.

« Vraiment, si ce n'est que cela qu'il te faut, mon petit bonhomme, tu n'es pas bien difficile à contenter. Voyons, je n'ai pas encore grand besoin de porcher ; je pourrais attendre encore jusqu'à la seconde foire de Loudes ; mais, si tu me prouves d'être bien diligent, je consens tout de même à te prendre à l'essai. »

Et notre Petit-Pierre ne put s'empêcher de sauter de joie. Il avait donc fait connaître comment il désirait être payé, ce qu'il demandait pour son gage, et ses conditions étaient acceptées !

Il lui fallait, il est vrai, de la sorte, rabattre un peu de prétentions. Lui qui s'était vu, en espérance, petit bouvier ou petit valet, il lui fallait se résigner à devenir porcher. Sa vanité y trouvait quelque peu à redire ; mais, après avoir déjà eu si grand peur de n'être rien, il s'estimait, ma foi, fort heureux d'être enfin quelque chose, ne fut-ce que porcher.

« Allez ! je ferai bien tout ce qu'il faudra faire, dit-il, j'obéirai bien et promptement, dès qu'on me commandera ; et, sans même être commandé, je tâcherai de contenter vous et tout votre monde. »

Là-dessus, il suivit son nouveau maître jusqu'à l'auberge. Là, il eut à boire un bon verre de vin, et à croquer un bon croûton de pain blanc dont il avait grand besoin, n'ayant rien mangé depuis le matin.

En sortant de l'auberge il aperçut le piéton qui allait tous les mardis au Vernet, il le pria de passer chez sa mère pour lui dire de n'être pas inquiète, qu'il avait réussi à se placer et qu'elle aurait bientôt de ses nouvelles. Le piéton lui promit de bon cœur de faire sa commission.

Puis Petit-Pierre et son nouveau maître partirent de compagnie, le jeune garçon à pied et le bon paysan monté sur une solide jument de meunier.

Petit-Pierre avait bon courage à marcher ; d'ailleurs, le maître lui avait dit qu'ils n'avaient pas pour plus de vingt-cinq minutes de chemin... »

XIII. LE VILLAGE DE FONTANES.

Le village de Fontanes, dans le canton de Loudes, est un fort agréable séjour.

Fontanes doit son nom à trois ou quatre sources très-abondantes qui s'épanchent naturellement au milieu du village, et forment, en se confondant à sa porte, un ruisseau assez fort pour faire tourner un moulin à quelques pas plus loin.

Une des sources dont nous parlons sort au coin même de la cheminée d'une agréable maisonnette. La bonne femme qui habite là peut remplir sa marmite sur la place. C'est, comme on voit, très-commode et assez curieux.

Ces eaux admirables portent la vie et la fécondité dans de grasses prairies bordées de peupliers et de saules, où l'herbe croît si hâtive et si drue qu'on la fauche trois fois par an, sans compter le bon pâturage qu'y prennent les vaches et les moutons.

En somme, rien de plus frais, de plus riant, de plus gracieux que cette corbeille de verdure répandant au milieu de la plaine la fraîcheur et le parfum des prés fleuris.

Déjà la neige était entièrement fondue, les herbes poussaient vigoureusement, les bourgeons se développaient aux branches; la campagne avait déjà un bel air de fête.

Notre ami Petit-Pierre, arrivant le soir dans un si joli village, trouva, comme on pense, ce pays-là de beaucoup préférable à sa montagne, d'où la neige n'avait pas disparu encore, et où les champs attristés par la gelée ne donnaient pas le premier signe de vie. Mais la terre natale est toujours chère à un bon cœur, et tout en admirant ce beau pays, Petit-Pierre garda la même affection à son pauvre village de Varenne, où il était né, où habitaient ses parents et où l'on avait eu tant de bonté pour lui.

XIV. LA FERME DU PÈRE MARTIN ET DEMOISELLE JEANNETTE SA FILLE.

Quelques instants après, les deux voyageurs entraient au logis du père Martin (c'était le nom du bon paysan), au moment même où le souper appelait les gens de la cuisine. Le souper était prêt, la soupe fumante dans les larges écuelles; une corbeille pleine de pommes de terre cuites à l'eau tenait le milieu de la table; une apétissante vapeur planait tout à l'entour, et l'odeur du bon pain de seigle fraîchement sorti du four chatouillait agréablement l'odorat.

On avait vu de loin venir le père Martin; trois valets de charrette, deux bouviers, le vacher, la servante, n'attendaient que l'arrivée du maître pour se mettre à la table. Le père Martin était veuf; sa fille de neuf ans, une jolie petite paysanne à l'air très-malin et qui sentait déjà toute son importance, avait déjà la direction presque entière du ménage. Quand la porte s'ouvrit, elle courut à son père, le débarrassa de son manteau et de son bâton noueux, moitié sonnet moitié canne, et courut ensuite lui tremper sa soupe dans une écuelle de saïence à fleurs bleues sur fond blanc.

Le père Martin introduisit alors Petit-Pierre en disant: "Nous sommes deux, il faut une soupe de plus." Et se tournant vers Petit-Pierre: "Mets-toi là, mon garçon, dit-il en lui désignant le bout de la table. En attendant que les cochons soient venus, nous avons toujours le porcher, Jeannette. Voilà un petit homme qui dit qu'il a bonne volonté pour tout faire. Nous verrons dès demain. En attendant, à la soupe, vous autres!"

On fit alors place à Petit-Pierre, comme s'il était depuis longtemps de la maison, il s'assit en regardant assez gaillardement tout le monde; la soupe fut ensuite attaquée par chacun avec lenteur et recueillement. La soupe finie, toutes les mains se dirigèrent vers les pommes de terre, et tout en causant de la foire, du prix des bestiaux, des locations de domestiques, et chez qui un tel s'était placé, et quel gage tel autre avait vainement demandé, on fit si bien des doigts pour peler les pommes de terre et des dents pour y mordre, que tout y passa.

Jeannette fit ensuite la prière; après quoi le vacher guida Petit-Pierre du côté de l'étable, vers le lit clos où tous deux devaient coucher et une demi-heure après chacun dormait dans la ferme.

XV. PETIT-PIERRE SUBIT L'EXAMEN DE Dlle. JEANNETTE.

Le lendemain Petit-Pierre se leva de bonne heure, très-curieux de voir en détail une belle ferme bien montée en bestiaux, de belles granges bien fournies de fourrages, un troupeau nombreux et en bon état, et des champs qui dès le mois d'avril pressaient l'air gaillard du printemps. Tout cela était nouveau pour

lui, tout cela ne se voit pas à Varennes, et Fontanes devenait à ses yeux un véritable paradis terrestre.

Avant qu'il eût complètement achevé cet intéressant examen, on appela les gens à la soupe, car nos robustes travailleurs des campagnes sont tout disposés à ouvrir la bouche presque aussitôt que les yeux.

Petit-Pierre trouvait la nouvelle table bien somptueuse; après la soupe, il y avait encore une *portion*, c'est-à-dire une bonne frittée de pommes de terre. Il ne pouvait s'empêcher de penser que dans sa pauvre chaumière l'écuelle n'était jamais entièrement pleine d'une maigre *eau bouillie*, où le pain nageait bien clair-semé. Et les larmes lui venaient aux yeux en pensant à ses père et mère, à ses pauvres petits *frères*; et il se promettait bien, quand l'âge et la force lui seraient venus, de les tirer de peine, dût-il travailler nuit et jour.

Après le déjeuner, il s'approcha bien poliment du père Martin, et, son chapeau à la main, il demanda ce qu'il aurait à faire. "Ma foi, petit, dit le père Martin, tu seras pour aujourd'hui ce que tu voudras. Nous autres, les laboureurs et moi, nous allons au bois; arrange-toi pour faire ce que tu sauras faire, mais travail bien. D'ailleurs, Jeannette te gouvernera, demande-lui ses ordres; c'est une fameuse femme, toute petite qu'elle est, pour diriger une maison."

Jeannette fit alors gravement subir à Petit-Pierre un long interrogatoire.

Petit-Pierre savait lire, écrire, compter, chiffrer, etc.

Et Jeannette, il est vrai, en savait tout autant.

Mais, comme nous l'avons vu, comme nous le verrons surtout un peu plus tard, Petit-Pierre, grâce aux trente volumes de sa bibliothèque, avait appris et retenu bien autre chose, et Jeannette, pour le coup, n'en savait pas si long.

Étourdie, déroutée, éblouie, et, il faut bien le dire, quelque peu offusquée de tant de science, elle crut prendre une sorte de revanche sur le terrain de la pratique agricole, en demandant au petit montagnard ce qu'il ferait, lui, de plus utile pour améliorer un champ négligé. Petit-Pierre, qui avait lu dans l'*Almanach agricole* de la Haute-Loire un long éloge du travail à la bêche, savait bien que la première chose et la meilleure à faire dans une terre où la grande charrue n'est jamais entrée, c'est d'y enfoncer vigoureusement une bonne bêche à deux dents; et il dit la chose à Jeannette.

Jeannette, supposant que le petit homme avait plus d'habileté en parole qu'à l'œuvre, aurait été bien aise de le mettre un peu dans l'embarras; elle songea que chez le maréchal du village il y avait de fort belles bèches-bidets, et sans en dire davantage, elle courut chez le maréchal chercher la plus lourde et la plus longue qui fut plantée sur la fenêtre. Elle conduisit ensuite Petit-Pierre au champ le plus voisin, et, lui donnant l'instrument précieux, l'engagea à montrer son talent.

XVI. PETIT-PIERRE FAIT DE GRANDES ENTREPRISES.

De tous les travaux de la campagne, la bêche était celui que Petit-Pierre pratiquait avec le plus de succès. Tout petit qu'il était, il donnait un merveilleux coup de sabot sur la bêche, et retournait surtout admirablement sa pellette de terre. Jeannette, l'habile et précoce Jeannette, n'aurait pas plus artistement fait sauter une belle omelette dans la poêle à frire. De plus, il avançait en besogne presque autant qu'un grand et fort bêcheur.

(A continuer.)

Ch. Calemard de Lafayette.

FIRMIN H. PROULX,
l'propriétaire-Gérant.

(Extrait du vieux livre de mon oncle)

Connaissances utiles

J'ai lu ce qui suit quelque part :

Veux-tu du grain ? fais des pacages.

Le pré où paissent les animaux se fortifie par le repos.

Les animaux qui y paissent l'engraissent et détruisent les mauvaises herbes.

Le pré nourrit les animaux. Les animaux donnent le fumier, et le fumier donne le grain.

Point de fourrage sans pacage, point de bestiaux sans fourrage. Qui n'a pas de fumier n'a pas de grains.—Pré, fourrage, bétail, fumier, grain, tout ceci se tient. Tous ces objets sont dépendants les uns des autres. Si l'un manque, la récolte deviendra bientôt médiocre, puis mauvaise.

On oublie souvent qu'un fumier frais ou nouveau engraisse peu la terre la première année et fait pousser bien des mauvaises herbes. On pourrait remédier à cet inconvénient en mettant sur son champ une couche de cendre. . . .

Nous l'avons souvent entendu dire, la cendre est un excellent engrais ; et l'on pourrait s'en procurer en brûlant mille objets qui sont sans valeur par eux-mêmes ou qu'on laisse perdre, mais qu'on pourrait rendre profitables en les réduisant en cendres, copeaux, branchages, balayures, etc., qui encombrant les avenues des granges et parfois des maisons, ou salissent les grands-chemins.

On m'a souvent fait remarquer que la moutarde des champs ne réussit que dans les terres fortes ; ainsi on est exempt d'inquiétudes, si la chose est avérée, pour les autres espèces de terroir qui composent notre terme. Tant qu'elle n'est pas mûre les vaches la mangent avec appétit. On pourrait l'arracher avant que le blé fut prêt à épiquer pour la leur donner.

Je me suis toujours efforcé, depuis que je possède une terre, de me procurer de nombreux troupeaux de moutons. Il y a trop peu de laine en ce pays. Pourquoi ne pas avoir de laine à mettre dans le commerce ? . . . Ayons des troupeaux assez nombreux pour nous permettre d'exporter la laine. . . . J'espère voir arriver le temps où l'on verra nos marchés abondamment pourvus de sacs de laine.

J'ai lu en plusieurs endroits que pour rendre l'appétit à une vache ou à un bœuf qui le perd par mauvaise nourriture, par les vers ou par autre cause, il suffisait de lui faire prendre gros comme un jaune d'œuf de goudron ; mais par où on a oublié de dire de c'était lorsque l'animal était à jeun qu'il fallait lui administrer cette pîtle. . .

Les labours dans les terrains en pente doivent se faire de biais et non de long, car l'eau s'en écoule un peu trop vite.

La pratique que suivent quelques cultivateurs qui hersent leurs prairies tous les deux ans, est très-louable et excellente.

Dans les paroisses où il y a beaucoup d'auberges ou de vendeurs de boissons à la cachette, il n'y a pas d'économie dans la basse classe, mais au contraire il s'y trouvera beaucoup de fainéants, et de là la pauvreté extrême d'un grand nombre.

Le canton, le faubourg, etc., où il y a souvent danses, soirées, festins, n'est pas habité par une classe laborieuse ni industrielle.

Beaucoup de jeunes gens dans nos campagnes apprennent à lire à 12 ans, le savent à 18, et ne le savent plus à 24 ans. La raison en est qu'on n'a pas l'habitude de lire dans la maison de leurs parents. Doit-on s'étonner que le nombre de lecteurs de journaux agricoles soit si petit ?

UN NEVEU.

(Journal de Québec, 1843.)

Chemin de fer d'Arthabaska

L'ouverture du chemin de fer d'Arthabaska à Trois-Rivières, lit un journal des cantons de l'est, a eu l'effet d'ouvrir un débouché en hiver, pour l'avoine des paroisses voisines de la ville. Il s'est fait un commerce assez considérable de ce produit qui a été expédié de St. Grégoire par le chemin de fer. Un commerçant de la Baie en a expédié une grande quantité par cette voie.

Depuis que ce chemin est ouvert, des recettes de l'embranchement des Trois-Rivières ont donné de \$500 à \$600 par semaine, à quoi il faut ajouter environ \$50 par semaine par la malle. Si cette proportion devait se continuer toute l'année, ce serait un meilleur résultat que celui que l'on attendait de l'entreprise à son début.—*Le Canadien.*

Lampes à l'huile de charbon

Plusieurs personnes qui se servent de lampes à huile de charbon ont l'habitude lorsqu'elles quittent une chambre pour quelques instants, de diminuer la flamme en descendant la mèche dans le but d'économiser l'huile. Mais il paraît que c'est une économie mal entendue et qui peut avoir des suites graves. On a dû s'apercevoir, de retour dans l'appartement d'une odeur de fumée nauséabonde qui le remplissait ; c'est le gaz produit par cette combustion défectueuse qui s'échappe et vicie l'air. Ce gaz peut causer l'inflammation de la gorge et des poumons, mal de tête et d'autres accidents graves. On prétend qu'il cause même la diptérie, cette terrible maladie qui sévit actuellement dans les provinces inférieures. Ainsi ceux qui tiennent à la conservation de leur santé feront bien de faire attention à ce que nous venons de dire. Pour écarter tout danger il faut que la mèche de la lampe soit assez élevée pour donner une lumière vive sans fumée mais point trop de pour que la chaleur dégagée n'amène une explosion, il s'agit d'éviter les deux extrêmes.

ANNONCES.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 17,000 acres des Terres de la Couronne dans les Townships de Chavigny et Montauban, Comté de Portneuf, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité AMABLE ROCHET, écr., à Ste. Anne de la Pérade.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 30 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 58,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Parent & Labrosse, Comté de Chicoutimi, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité VINCENT MARTIN, écr., à Chicoutimi.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 12,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Albert, Comté de Saguenay, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité RIEULE BOULIANE, écr., à Bergeronnes.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

15 février 1865.



DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 9,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabot, Comté de Rimouski, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité J. BTE. LEPAGE, écr., à Rimouski.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 25 janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 44,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Cabano et Hocquart, Comté de Témiscouata, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le DOUZIEME jour de MARS prochain.

Pour particularité s'adresser à l'agent de la localité L. N. GAUVREAU, écr., à l'Isle Verte.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

15 février 1865.



Département des terres de la Couronne

Québec, 16 Janvier 1865

A VIS est par le présent donné, qu'environ 52,000 arpents de terres, dans les Townships JERSEY et RIXBOROUGH, Comté de Beauce, B.-C., et WATFORD dans le Comté de Dorchester, B.-C., seront mises en vente le et après le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'agent local, ANDREW ROSS, Ecr., FRAMPTON, B.-C.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er février 1865



DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 16 Janvier 1865.

A VIS est par le présent donné qu'environ 53,000 acres de terre, dans les Township ASHBURTON et LEVERRIER, Comté de L'Islet, B.-C., seront offerts en vente le et après le QUINZE FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations, s'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Ecr., à ST. JEAN PORT JOLI, B.-C.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

1er fevrie. 1865.

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour être admis, les aspirants doivent 1o. Présenter les meilleurs témoignages de moralité et de bon caractère; 2o. Avoir au moins seize ans; 3o. Savoir lire et écrire la langue française, et les quatre premières règles de l'arithmétique.

PRIX ET MODE DE PAIEMENT.

Vingt-quatre plastres par année payables d'avance en trimestre de \$8 chacun: le premier finissant au 1er janvier; le second au 1er mai; le troisième avec l'année. Un trimestre commencé est dû tout entier, même en cas de sortie ou d'absence. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque, l'usage des outils et instruments, et le lit complet excepté les draps.

Les livres, le papier et les autres articles de bureau seront fournis, sur la demande des parents, au prix des mêmes objets chez les marchands de Québec. Prix, environ \$1 à \$2.

Le blanchissage et le raccomodage sont à la charge des parents. Prix, environ un écu par mois.

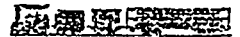
Aucun uniforme n'est prescrit. On désire cependant qu'ils aient une redingote ou surtout noir les jours de dimanche et de fête. Il faut des habits communs de rechange pour les travaux de culture, et deux paires de draps avec des serviettes.

Le pensionnat est tenu par Madame Vve. Ed. Ouellet, sous la surveillance immédiate du professeur et sous le contrôle de l'Ecole. Prix, six piastres par mois, payables invariablement d'avance.

Les élèves demi-boursiers de la Chambre d'Agriculture B. C. n'ont à donner que \$2 à chacun des trimestres pour leur instruction et \$3 par mois pour leur pension.

F. X. MÉTHOT, Ptra.,
Directeur.

15 février 1865.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

Trois-Rivières à Arthabaska.

Un Train Passagor laissera régulièrement, comme suit:

Débarcadère Doucet à.....	5.00 P. M.
St. Grégoire.....	5.20 "
St. Célestin.....	5.44 "
Ourson.....	6.12 "
Bulstrode.....	6.40 "
Walkers Cutting.....	7.04 "
Arrivant à Arthabaska.....	7.24 "

DE RETOUR: LAISSERA

Arthabaska à.....	7.00 P. M.
Walker's Cutting.....	7.20 "
Bulstrode.....	7.44 "
Ourson.....	8.12 "
St. Célestin.....	8.40 "
St. Grégoire.....	9.04 "
Arrivant au Débart Doucet....	9.24 "

Le fret sera reçu au Débarcadère Doucet et des Feuilles de Route pour tout le parcours seront signées pour toutes les Stations sur le Chemin de fer du Grand Tronc.

C. J. BRYDGES,
Gérant et Directeur.

LIBRAIRIE A STE. ANNE

A VENDRE à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière:

NOTICE

SUR LA VIE ET LA MORT DE

M. MICH. F. H. PRÉVOST,
PRETRE DU SEMINAIRE DE ST SULPICE,
Ornée d'un portrait du vénérable défunt—30 sous

HISTOIRE DE LA MERE

MARIE DE L'INCARNATION,
Par l'Abbé H. R. Casgrain, 1 Vol. in 8vo. 467 pages, papier superfine, orné d'une photographie du portrait authentique de la Vénérable Mère, et de deux gravures en taille douce représentant, l'une l'incendie du monastère des Ursulines de Québec (1650), l'autre le monastère reconstruit en 1651 et incendié de nouveau en 1686—superbe demi reliure—Prix, \$1.75

COURS DE PÉDAGOGIE

OU

PRINCIPES D'EDUCATION,

Par Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'Ecole Normale Laval. Cet ouvrage est utile non-seulement aux Instituteurs et Institutrices, mais encore aux membres du Clergé, aux professeurs de nos maisons d'éducation, aux inspecteurs, visiteurs et commissaires d'écoles, à tous les parents et amis de l'éducation. L'appendice contient un aperçu historique des progrès de l'instruction dans le Bas-Canada. 425 pages—12mo. Prix du volume relié, \$1.00

LA REVUE CANADIENNE

ET
L'ECHO
DU

CABINET DE LECTURE PADOISSIALE.

LES personnes qui désirent s'abonner à la *Revue Canadienne*, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

L'Echo, revue religieuse, scientifique, historique, littéraire et artistique, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par année. On peut s'abonner en s'adressant à F. H. Proulx, à Ste. Anne de la Pocatière.

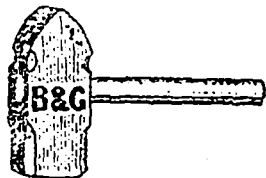
Ceux qui s'abonneront à *L'Echo* avant le 1er avril auront droit à la prime offerte par les Directeurs de cet intéressant journal.

BONNE OCCASION !!!



A VENDRE à St. Antoine de Tilly, une Jument brune de deux ans et demi, presque pure canadienne, cinq pieds de hauteur, qui a obtenu le 1er prix à l'exhibition de Ste Croix en 1864. S'adresser, sur les lieux, à

JOS. METHOT.



MM. BELANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie de toute sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9¹/₂, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

DEMANDE AU PARLEMENT.

UNE demande sera faite au Parlement Provincial à sa prochaine Session, pour diviser la municipalité de Percé et en ériger une nouvelle depuis la terre de François Couture à la Seigneurie de la Grande Rivière, Comté de Gaspé.

20 décembre 1864.

Marchandises Nouvelles

A vendre par les Soussignés :

CHAPEAUX de Feutre pour messieurs, au tricot — Souliers de Feutre — Gants d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis de Feutre, Tapis de Table.

Draps d'automne et d'hiver
DRAP DE MOSCOU — de Castor — de Pilote — de Molleton — Double foulé.

Casimirs, Tweeds, etc
CASIMIRS de Fantaisie — Tweeds d'Écosse — Tweeds et Etoffes de manufactures canadiennes, etc. — Nouvelles Cravattes et Echarpes pour messieurs, etc.

Nouvelles étoffes à Robes, etc
ETOFFES A ROBES — Nouveaux Plaids — Cobourgs Mérinos — Etoffes pour Mantilles — Echarpes de Laine, etc.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc
COUVERTURES DE LAINE — Couvertures de Coton — Matelas — Flanelles — Carisets — Serges — Flanelles de Fantaisie.

HABITS d'automne et d'hiver — Pantalons d'hiver — Pantalons — Vestes — Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES,
15 Nov. 1864. Québec. Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & C^{IE}
MARCHANDS A COMMISSION

ET
AGENTS GÉNÉRAUX,
17, Rue St. Jacques, Basse-Ville
QUÉBEC,

ONT constamment en mains et à vendre en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,
BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,
SAVON, THÉ, TABAC,
VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE
HYDROPULTE,
etc., etc., etc., etc.

AUSSI
HUILE DE CHARBON,
en Baril ou Canistres de cinq gallons.
15 décembre 1864.

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
ET AMÉRICAINE,

No. 15, Rue des Fossés, No. 15,
ST. ROCH—QUÉBEC.



F. A. St. L. a constamment en mains :

Ferronneries de tous genres — Ferrures de maisons — Outils pour les ouvriers — Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour peinture — Pinceaux — Brosses — Ferblanc — Tôle — Fusils — Pistolets — Poudre — Plomb — Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce magasin un assortiment complet d'instruments pour l'agriculture.

↔ A vendre en gros et en détail. ↔

ENSEIGNE DU GRAND SAUVAGE

E. BAZARETTI,

MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,
QUÉBEC,

IMPORTATEUR de Cigares, Pipes en bois, Calumets, Tabatières, Pipes et imitation d'écume de mer, Sacs à tabac en loup-marin et en caoutchouc, Jarres à tabac Allumettes, etc.

Il a aussi un grand assortiment de Tabacs de première qualité, en feuilles, en torquettes, et à priser. Pour argent comptant seulement. En gros et en détail.

J. B. C. HEBERT,
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUÉBEC, No. 18
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),
Haute-Ville.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,
près de l'Eglise.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,
INFORME le public que les MONTRES
et BIJOUX qui lui seront confiés pour
être réparés seront mis dans un coffre en
fer à l'épreuve du feu.

ED. GINGRAS & C^{ie}.
(CI-DEVANT ED GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES
DE
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.
No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville,
Québec.

Ed. G. et C^{ie}. ont toujours un grand assortiment de voitures d'été et d'hiver.

1865

MARS.

1865

Le Soleil entre au Bélier le 20 à 9 heures 21 minutes du matin.

Premier quartier, le 4 à 7 heures 34 minutes du matin.
 Pleine lune, le 12 à 5 heures 57 minutes du matin.
 Dernier quartier, le 20 à 7 heures 51 minutes du matin.
 Nouvelle lune, le 27 à 0 heures 43 minutes du matin.

SEMAINE.	FETES RELIGIEUSES.	L.	SOL.	ET C.
Mercredi 1	vi LES CENDRES. <i>Kyrie</i> des feries. On se met à genoux aux Oraisons et depuis le <i>Sanctus</i> jusqu'à l' <i>Agnus Dei</i> .	6	29.5	31
Jeudi 2	vi De la férie.	6	27.5	33
Vendredi 3	r Sainte Couronné d'épines de N. S. J. C.	6	25.5	35
Samedi 4	fb St. Casimir, Confesseur.	6	24.5	36
DIMAN. 5	vi I du Carême. Messe de ce dim. <i>Kyrie</i> des dim. du Carême. Vêpres du dim. Suffrages. Salut.	6	23.5	37
Lundi 6	vi De la férie.	6	21.5	39
Mardi 7	b St. Thomas d'Aquin, Conf. et Doct.	6	19.5	41
Mercredi 8	b Quatre-Temps. St. Jean de Dieu, Conf.	6	18.5	42
Jeudi 9	b Ste. Françoise, Veuve.	6	16.5	41
Vendredi 10	r Quatre-Temps. Ste. Lance de N. S. J. C.	6	14.5	46
Samedi 11	tr Quatre-Temps. St. Quarante Martyrs.	6	13.5	47
DIMAN. 12	vi II du Carême. <i>Kyrie</i> des dim du Carême. I Vêpres du dim.	6	11.5	49
Lundi 13	b St. Grégoire Pape et Doct. (12). (suivant, mém. du dim.)	6	9.5	51
Mardi 14	vi De la férie.	6	8.5	52
Mercredi 15	vi De la férie.	6	6.5	54
Jeudi 16	vi De la férie.	6	4.5	56
Vendredi 17	r St. Suaire de N. S. J. C.	6	2.5	58
Samedi 18	b St. Gabriel Archange.	6	1.5	59
DIMAN. 19	b III du Carême. ST. JOSEPH, Premier Patron du Pays. <i>Kyrie</i> royal. Messe et II Vêpres de St. Joseph. Mém. du suivant et du dim. Salut.	5	59.6	1
Lundi 20	b St. Patrice, Evêque (17).	5	58.6	2
Mardi 21	b St. Benoît Abbé	5	56.6	4
Mercredi 22	vi De la férie.	5	54.6	6
Jeudi 23	vi De la férie.	5	52.6	8
Vendredi 24	r Les Cinq Plaies de N. S. J. C.	5	50.6	10
Samedi 25	b ANNONCIATION DE LA STE. VIERGE, d'obligation. <i>Kyrie</i> du 2 ton. Aux II Vêpres immédiatement après la messe, mém. du dim. Salut. Indulgence de la Prop. de la Foi, pendant huit jours.	5	49.6	11
DIMAN. 26	vi IV du Carême. <i>Kyrie</i> du dim. Vêpres du dim.	5	47.6	13
Lundi 27	vi De la férie.	5	45.6	15
Mardi 28	vi De la férie.	5	44.6	16
Mercredi 29	vi De la férie.	5	42.6	18
Jeudi 30	vi De la férie.	5	41.6	19
Vendredi 31	r Précieux sang de N. S. J. C.	5	39.6	21

Température—Du 5 au 12, il y aura, durant cet intervalle, du vent très-fort.—Du 13 au 20, vent et froid.—Du 21 au 27, vent et neige fondue en pluie.—Du 28 au 2 avril, le temps sera passablement beau.—*Petit Almanach du B.-C.*

Cour du banc de la Reine, en Appel—Québec, 12 mars. Montréal, 1er mars—Au Criminel—Montréal, 21 mars. Juridiction civile. Cours supérieures—Québec, du 1er au 5 mars. Montréal, du 17 au 27 mars. Sherbrooke, Gaspé (Percé), Rimouski, Beauce, Arthabaska (St Christophe), du 13 au 19 mars. Cours de Circuit—Québec, du 20 au 25 mars. Montréal, du 10 au 15 mars. Rimouski, Beauce (St Joseph), Arthabaska St Christophe, Percé, Sherbrooke, du 7 au 12 mars. St Michel, du 23 au 24 mars. Grand River, du 19 au 28 mars. Baie St Paul, du 20 au 23 mars.

Encore des Retardataires !!!

Un grand nombre de nos abonnés ont répondu à notre appel, dans le cours du mois dernier, en nous transmettant le prix de leur abonnement, nous les en remercions de tout cœur. Il y en a encore beaucoup qui n'ont pas encore songé à détacher le cordon de leur bourse, pour satisfaire à une dette aussi minime. Qu'on y réfléchisse !!



Nous prions les personnes qui nous doivent pour abonnements à la Gazette des Campagnes de nous faire tenir le prix de l'abonnement au plus tôt, soit à notre Bureau ou entre les mains de MM. les agents de la Gazette.

FIRMIN H. PROULX,
 Propriétaire-Gérant.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

District de Québec.

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 AM	3-55 PM
Hadlow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08
L'ISLET	1-33	11-46
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouëlle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Ste Hélène	4-23	9-02
St Alexandre	4-43	8-39
RIVIERE-DU-LOUP	5-23 PM	8-00 AM

De la Pointe-Lévi à Richmond.

STATIONS.	Malle	Mixte
Pointe Lévi	7-30 PM	9-45 AM
Chaudière Junction	8-10	10-30
Chaudière	8-15	10-35
Craig's Road	8-40	11-05
Black-River	9-00	11-30
Méthot's Mills	9-35	12-15 PM
Lyster	10-05	12-50
Bécancour	10-20	1-10
		1-25
Somerset	10-50	2-00
Stanford	11-15	2-30
Arthabaska	11-50	3-15
Warwick	12-20 AM	3-55
Danville	1-00	4-45
Richmond	1-40	5-45
Richmond	2-15 AM	10-00 AM
Danville	2-55	11-00
Warwick	3-30	11-55
Arthabaska	4-00	12-35 PM
Stanford	4-35	1-20
Somerset	5-00	2-00
Bécancour	5-30	2-40
		2-55
Lyster	5-45	3-15
Méthot's Mills	6-15	3-55
Black River	6-50	4-35
Craig's Road	7-10	4-55
Chaudière	7-30	5-20
Chaudière Junction	7-35	5-25
Pointe Lévi	8-05	6-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
 Surintendant local.